

# journalistes



## Sommaire

### Presse économique

Une place à part dans la panoplie des quotidiens

4

### Crowdfunding

AkaStarter, un site pour vos projets

4

### Numérique

Les 10 tâches du journaliste sans Gutenberg

5

### Infos service

Le hit des questions posées à l'AJP

7

### Une « carte noire » des indépendants de Rossel

Nous publions en page 8 le texte signé par le collectif des indépendants du *Soir* et de *Sudpresse*. « *Nous ne voulons pas l'aumône mais des revenus normaux* », expliquent-ils. Cette « carte noire », rédigée pour le grand public, sera également mise en circulation sur le web.

## États généraux des médias

# Des idées concrètes pour **améliorer le métier**

Les experts de l'atelier des EGMI consacré au statut et à la formation des journalistes proposent 41 recommandations. Classiques ou décoiffantes, idéales ou minimales.

« Les journalistes subissent, plus qu'ils ne les maîtrisent encore, des bouleversements en profondeur dont l'onde de choc provoque une inquiétude généralisée. D'autant que l'heure est à la récession et à la compression des effectifs (...) Les journalistes se sentent menacés à la fois en tant qu'employés d'un secteur en crise, en tant qu'acteurs sociaux en perte de légitimité, et en tant que professionnels obligés de s'adapter à de nouveaux outils et usages. »

Il aurait été difficile, pour les experts animateurs de l'Atelier 2 des États généraux des médias d'information (EGMI), de ne pas dresser d'emblée ce constat amer. Durant les 5 mois d'auditions consacrées au statut et à la formation des journalistes, les témoignages convergeaient pour souligner cette tension, relevée dans le rapport, entre les attentes d'une information de qualité et les conditions de travail jugées insuffisantes et inadaptées à la charge de travail.

Cet atelier ne s'arrêta pas pour autant au mur des lamentations. On y évoqua aussi les opportunités

ouvertes par les développements numériques et le redéploiement des métiers de la presse. Et, surtout, il s'agissait d'aller au-delà d'un état des lieux peu engageant pour tracer de nouvelles voies et proposer des mesures. Sur ce plan, les experts n'ont pas chômé, alignant 41 recommandations dont 30 sur les statuts social et juridique des journalistes, le statut des rédaction=s et les conditions de travail. Les 11 autres concernent l'éducation aux médias, l'information sur les études et les métiers du journalisme, la formation de base et la formation continue. On trouvera en pages 2 et 3 un résumé de l'essentiel de ces propositions.

### Un monde idéal

Largement inspiré par les personnes auditionnées et – ne cachons pas notre satisfaction – par les propositions concrètes de l'AJP, le rapport dessine au final un monde presque idéal où, si toutes les recommandations étaient concrétisées, tous les freelances seraient enfin rémunérés normalement, les rédactions auraient retrouvé leur place centrale dans l'entreprise de presse, les professionnels auraient acquis une vraie « culture numérique », les droits d'auteurs seraient respectés, et les formations seraient parfaitement adaptées et accessibles.

Suite et dossier pages 2 et 3

J.-F. Dt

## Va-et-vient

► Roularta s'est séparé de **Frédéric Van Vlodorp**, rédacteur en chef de *Trends-Tendances*, sept mois et demi après son entrée en fonction. **Amid Faljaoui** assurera la direction de la rédaction en attendant la nomination d'un nouveau rédacteur en chef. Il sera assisté de **Camille Van Vyve**, nommée rédactrice en chef adjointe.

► Responsable du mensuel *Bozar Magazine*, **Xavier Flament** a été engagé par *Le Soir* – dont il avait été un collaborateur – pour y assurer la direction du service Culture. A partir du 1<sup>er</sup> septembre, il remplacera à cette fonction **Thierry Tinlot** qui quitte la rédaction.

► Rédacteur en chef adjoint à *Sudpresse*, **Hubert Vanslembrouck** passera au *Soir*, à la rentrée de septembre, pour assurer les mêmes fonctions, en remplacement de **Jurek Kuczkiewicz**.

► Freelance depuis 1997, notamment pour l'édition liégeoise du *Soir*, **Pierre Morel** quitte pour un temps le journalisme. Le 1<sup>er</sup> août, il intègrera le service communication du cabinet du ministre wallon Philippe Henry.

► Le conseil d'administration de *Marianne Belgique* a nommé **Pascal Vrebos** au poste de directeur de la rédaction. L'homme aux multiples casquettes ne quitte pas pour autant RTL-TVI et Bel RTL où il reste animateur. Il devra à présent constituer une équipe de collaborateurs et préparer la sortie de l'hebdo franco-belge dont la date précise n'est pas annoncée.

## Nouveaux agréés

## Mai 2012

## Professionnels

BRUYAUX Marie	Metro
HOYOIS Renaud	RTBF
PLATTEAU Corentin	TV Lux
RAMON Coralie	<i>Trends-Tendances</i>
STENMANS Xavier	RTBF
TONERO Catherine	RTBF

## Stagiaires

CAUDRON Denis	RTL-TVI
CHAPEAUX Caroline	Freelance
GUILLAUME Jean-Christophe	Freelance
JUANOLA Inès	Reporters
LECOQC Jean-Jacques	<i>Ciné Télé Revue</i>
MONMART Sébastien	Freelance
SAMOIS Olivier	Belga

## Solidarité

► Le 28 juin, cela fera 500 jours que notre confrère turc **Baris Terkoglu** est privé de sa liberté. Pour suivre les derniers développements de son dossier, les actions de soutien de l'AGJPB – qui a « adopté » Baris – et de la Fédération européenne des journalistes (FEJ), rendez-vous sur la page de notre site qui lui est dédiée : [www.ajp.be/baris](http://www.ajp.be/baris)

## Des idées concrètes

Suite de la Une

Des suggestions sont classiques et malheureusement déjà anciennes, comme celles de réduire le stress des journalistes et de leur assurer des revenus meilleurs. L'une ou l'autre, comme celle de s'inspirer de la loi française sur les droits d'auteur (Loi Hadopi) sont inappropriées aux yeux de l'AJP. D'autres enfin sont audacieuses et bienvenues, comme celles de donner aux SDR le dernier mot dans la nomination des rédac chefs, de supprimer les stages étudiants en première année, d'envisager pour les pigistes une présomption de contrat d'emploi salarié (comme en France), ou encore de formuler autrement le type d'activités incompatibles avec le titre de journaliste professionnel.

Une liste pour la Saint-Nicolas des journalistes ? Il dépendra des pouvoirs politiques et des partenaires sociaux de prendre en compte ce qui peut et doit l'être. Il faut, à ce propos, mesurer son optimisme : différents niveaux de pouvoir sont concernés, plusieurs recommandations des experts réclament des moyens publics dont on connaît l'étroitesse, et il faudra aussi une révolution mentale chez certains responsables de médias

pour qui l'emploi et les conditions de travail constituent le lieu des économies à réaliser quand tout a été payé par ailleurs.

Ces difficultés prévisibles n'entament en rien le volontarisme de l'AJP. Elles ne pourront pas non plus servir d'alibi au gouvernement de la FWB à l'initiative de ces Etats généraux. Personne n'accepterait que les multiples auditions et débats qui se seront étalées sur presque deux années (le dernier atelier, sur la liberté d'expression, occupera le dernier trimestre 2012) ne débouchent pas sur de vrais changements.

Ainsi, en matière de formation continuée, les experts insistent sur l'urgence de créer une structure pérenne. L'AJP a présenté un projet tandis que les universités et l'Ihecs ont annoncé la création d'un « Centre de perfectionnement ». Les experts – tous les trois salariés dans ces institutions – se sont prudemment abstenus de trancher, invitant le parlement à choisir un projet ou à réunir tous les interlocuteurs concernés...

J.-F. Dt

## Les recommandations, en bref

Voici l'essentiel des recommandations présentées par les experts de l'Atelier 2, « Statut et formation des journalistes ». Nous les avons résumées, parfois avec des mots qui ne sont pas ceux du rapport et en ne reprenant pas systématiquement toutes les précisions.

## A. Le statut

## Des journalistes freelances

► 1. S'inspirer du régime français qui instaure, pour le pigiste, une **présomption de contrat d'emploi**. Le pigiste bénéficie d'une sécurité sociale alimentée notamment par les cotisations versées par le média client. Une telle mesure relèverait du fédéral et de négociations paritaires.

► 2. Faute d'accord sur la mesure précédente, élaborer un **barème unique**, par type de médias, des prestations des freelances, assorti d'un engagement des éditeurs de le respecter. Ce barème prendrait en compte les déplacements, les frais, le temps réel de travail, la valorisation financière de l'éventuelle clause d'exclusivité, les suppléments pour travail de nuit, de week-end ou de jour férié.

► 3. Généraliser les **conventions de collaboration standardisées** et transparentes, basées sur les mêmes critères.

► 4. Inclure dans les conditions de l'aide directe à la presse un **nouveau critère d'attribution**, en l'occurrence la signature et le respect du barème conventionnel des prestations des freelances et/ou l'approbation de conventions de collaboration.

► 5. Créer une **une structure coopérative** de « producteurs associés » qui encadrerait le travail

des freelances, les représenterait, et pourrait comporter un secrétariat social de prestataires, assumant la gestion sociale de ces freelances sans leur imposer les inconvénients de l'entreprise d'intérim.

► 6. Suggérer, e.a., au législateur fédéral d'assouplir les conditions d'**indemnisation des chômeurs** qui exercent des activités de journaliste freelance.

## Des journalistes salariés

► 7. Faire passer à 60% le poids de l'**emploi journalistique** dans le calcul des aides à la presse.

► 8. **Améliorer les barèmes** les plus défavorables, harmoniser les barèmes de toutes les rédactions d'un même groupe de presse, légiférer au niveau fédéral pour élaborer des barèmes au sein de tous les éditeurs de service (site web média et autres opérateurs). Revoir les critères de subventionnement des TVL.

► 9. Aligner la **rémunération des journalistes femmes** sur celles des hommes et favoriser la promotion des femmes à des postes à responsabilité. (...)

## Des journalistes professionnels

► 14. Autoriser le journaliste professionnel qui

# pour améliorer le métier



Les trois experts du deuxième atelier des EGMI, « Statut et formation des journalistes », Marc Sinnaeve (Ihecs), Jean-Jacques Jaspers (ULB) et Laurence Mundschau (ULC), ont rendu leurs conclusions le 31 mai au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Photo AJP.

solicite sa reconnaissance professionnelle à exercer des **activités** secondaires « qui ne sont pas susceptibles de limiter son indépendance journalistique. » (...)

► **16.** Ajouter aux conditions d'octroi et renouvellement du titre de journaliste professionnel la signature d'un **engagement à adhérer à l'autorégulation** déontologique et aux avis des instances en cette matière. (...)

## Des rédactions

► **18.** Elargir les compétences des **sociétés de rédacteurs** en leur donnant davantage de pouvoir représentatif et une existence légale.

► **19.** Au minimum, donner aux SDR le dernier mot quant à la **désignation du rédacteur en chef**, lequel devrait avoir des prérogatives nettement distinctes de celles du chef d'entreprise. Au maximum, les SDR pourraient se voir dotées d'une structure juridique distincte et se transformer en opérateur autonome, qui se verrait confier le travail rédactionnel pour le compte de l'éditeur. (...)

► **21.** Les éditeurs faisant partie de l'AADJ (la structure fondatrice du Conseil de déontologie) devraient s'engager à **publier toute décision ou tout avis du CDJ** qui concerne leur média.

► **22.** Permettre légalement au journaliste le droit de **ne pas obtempérer à une consigne inacceptable** en vertu de la déontologie, et cela sans perte d'emploi ou de rémunération. (...)

## Les conditions de travail

► **24.** Encourager l'adaptation à la nouvelle donne (numérique) du journalisme, accroître la « culture numérique et la connaissance du marché » mais en s'attachant à **atténuer le stress** face à l'évolution des métiers.

► **25. S'attaquer au burn-out**, organiser la prévention des risques liés à la charge psychosociale du travail et former les cadres des rédactions.

► **26.** Mieux **intégrer les collaborateurs extérieurs** à la rédaction, leur permettre d'accéder aux réseaux intranet de l'entreprise. (...)

► **29.** Pérenniser et renforcer **les moyens du Fonds pour le journalisme**. (...)

## B. La formation

Neuf recommandations concernant l'éducation aux médias, l'information sur les études et les métiers, la formation de base et continuée.

### Formation continuée

► **40.** Soutenir rapidement la création et le maintien **d'une structure pérenne unique de formation continuée**. Pour cela, la FWB devrait, soit choisir entre les deux propositions actuellement en présence (celle de l'AJP et celle des universités), soit organiser une concertation entre les acteurs concernés.

### Recherche et développement

► **41.** Créer un Observatoire des médias belges, à défaut, francophones ; (...), permettre aux professionnels des médias d'interrompre leur carrière pour mener une recherche scientifique sur leurs pratiques ; financer ou renforcer le financement, à l'intérieur des entreprises médiatiques, d'un service de recherche et développement.

► **Le texte intégral de ce rapport se trouve en ligne sur [http://bit.ly/egmi\\_atelier2](http://bit.ly/egmi_atelier2)**

## Carte de presse

# Des critères trop sévères ?

**P**ourquoi la carte de presse est-elle incompatible avec des activités pour des clients « corporate » (commerciaux) ? La commission d'agrégation est-elle seulement sensible à la grave crise sociale vécue par les photographes et les indépendants ? Chargée de délivrer le titre de journaliste professionnel et, tous les cinq ans, d'accorder ou non le renouvellement de la carte de presse, la Commission d'agrégation (francophone) fait régulièrement face à ces questions. Elles sont également soulevées aux EGMI (*lire ci-contre*) et au sein de l'AJP qui délivre la carte « stagiaire » sur les mêmes critères que la loi de 1963.

Cette loi <sup>(1)</sup> énonce cinq conditions pour être admis au titre, dont l'interdiction d'exercer toute activité de nature commerciale ou publicitaire, ce que certains journalistes semblent ignorer.

Les experts des EGMI proposent dans leur recommandation 14 une autre formulation pour les activités interdites.

On rappellera ici que le législateur a prévu cette interdiction pour garantir, chez le journaliste professionnel, l'indépendance et la neutralité dans le traitement de l'information à destination du public. La Commission n'est évidemment pas insensible aux difficultés financières de certaines catégories de journalistes. Mais elle n'a aucune compétence interprétative en la matière. Elle juge au cas par cas et son rôle se limite à contrôler, reconnaître et protéger le titre de journaliste professionnel en appliquant les critères légaux.

Certains journalistes en défaut passent à travers les mailles et pas d'autres, c'est vrai. La Commission n'a pas les pouvoirs de « Big Brother », elle travaille sur la base des documents écrits soumis à son attention ou des plaintes qui lui arrivent. Elle en discute en débat contradictoire et rappelle qu'un recours en appel est prévu par la loi.

Autre question souvent posée : pourquoi un délai d'attente de deux ans avant de pouvoir solliciter le titre de professionnel ? « *Les cartes de presse témoignent de la reconnaissance du titre de journaliste professionnel*, répondait Patrick Anspach, président de la Commission, lors de son audition aux EGMI (*Journalistes* de décembre 2011). *Elles ne sont donc pas un document qui permet d'entrer dans la profession : c'est l'attestation qu'on est dans la profession depuis deux ans* ».

Mehmet Koksal

Membre de la Commission d'agrégation

[1] Texte intégral sur le site de l'AJP : [www.ajp.be/documents/loi.php](http://www.ajp.be/documents/loi.php)